



INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES

EXAMEN D'ACCES AU CRFPA

Session 2012

DROIT COMMUNAUTAIRE ET EUROPEEN

Mercredi 19 septembre 2012

9H00-12H

Article 11 de l'arrêté du 11 septembre 2003

« Lors des épreuves, les candidats peuvent utiliser les codes et recueils de lois et décrets annotés, à l'exclusion des codes commentés. Ils peuvent également se servir de codes ou recueils de lois et décrets ne contenant aucune indication de doctrine ou de jurisprudence sans autres notes que des références à des textes législatifs ou réglementaires. Tout incident est soumis au jury, qui peut prononcer la nullité de la composition »

IEJ

Epreuve écrite de Droit de l'Union européenne

Commentez

l'Article 189 du traité sur le fonctionnement de l'Union
européenne

relatif au Parlement européen

« Le Parlement européen, composé de représentants des peuples des Etats réunis dans la Communauté, exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par le présente traité.

Le nombre des membres du Parlement européen ne dépasse pas sept cent trente deux. »